

**Délais**  
**Examen d'entraîneur professionnel de sport de performance**  
**novembre 2020 (RE 2017)**

<b>Date d'examen</b>	<b>18-20 novembre 2020</b>
<b>Lieu de l'examen</b>	<b>Office fédéral du sport Macolin OFSPO</b>
<b>Lien d'inscription</b>	<a href="https://www.studadmin.ehsm.admin.ch/pub/?L=1">https://www.studadmin.ehsm.admin.ch/pub/?L=1</a>
<b>Délai d'inscription</b>	31 juillet 2020
<b>Confirmation prov. d'inscription</b>	18 août 2020
<b>Frais d'examen</b>	Fr. 800.-- à payer jusqu'au 23 septembre 2020 (Une facture est envoyée 30 jours avant le délai de paiement.)
<b>Remise des formulaires suivant le processus d'inscription</b>	7 octobre 2020
<b>Remise du travail de projet</b>	7 octobre 2020

**Attention:** Le travail de projet et les formulaires doivent être remis à la formation des entraîneurs au plus tard le 7 octobre 2020 (timbre), dont quelques un avec signature de la fédération voir des experts. Une facture doit être prise en compte. Nous pouvons ainsi assurer les délais de l'envoi de l'invitation et du programme convenus sur notre page Web.

**Convocation à l'examen** 19 octobre 2020

Les formulaires détaillés concernant l'examen professionnel se trouvent ci-dessous :  
<https://www.ehsm.admin.ch/fr/formation-et-formation-continue/trainerbildung-schweiz/pruefungen/regl-2017-ep.html>

### Admission

L'inscription doit être remise complètement et dans les délais. Les candidats inscrits reçoivent une confirmation. Cette confirmation signifie l'inscription provisoire pour l'examen. L'inscription définitive est indépendante du reçu des formulaires et du travail de projet (date ci-dessus).

Veillez noter :



### **Date d'examen**

- Prière de vous organiser avec votre Coach Developer (examen oral) et faire votre propre planification.

### **Adresse du secrétariat d'examens**

Office fédéral du sport, formation des entraîneurs, Alpenstrasse 14, 2532 Macolin  
(Inscription, travail de projet, correspondance, demandes à la commission d'examen)

### **Inscription complète reçue (Règlement d'examen 3.2) :**

- a) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- b) l'attestation de la formation d'entraîneur de fédération et la reconnaissance J+S ;
- c) le visa de la fédération sportive nationale ;
- d) la mention de la langue d'examen ;
- e) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- f) la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).

*En plus de l'inscription:*

*Coordonnées complètes (e-mail incl.) de votre Coach Developer*

### **Pour l'inscription définitive il faut envoyer au plus tard 6 semaines avant l'examen les documents suivant (Directives 4.1) :**

- a) Certificat attestant d'une formation aux premiers secours ou d'une formation sanitaire ;
- b) Certificat attestant d'une pratique professionnelle en tant qu'entraîneur d'athlètes membres d'un cadre ;
- c) Attestation des visites d'entraînement/de compétition et qualification pratique ;
- d) Attestation des entretiens d'évaluation ;
- e) Remise du travail de projet.

*Le respect des délais et des formulaires nous permettent d'envoyer le programme et l'invitation dans les délais – MERCI!!*